



# DÉPARTEMENT DE L'OISE

Arrondissement de Clermont

Canton de Breteuil

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 04 septembre 2020

**Compétence " Eau et assainissement "** : Le conseil municipal s'oppose au transfert de la compétence " eau et assainissement " à la CCOP et sollicite le report au 1er janvier 2026.

**Assurance "protection élus"** : Suite à la loi du 27/12/2019 qui instaure l'obligation d'assurance relative à la "protection des élus" dans le cadre de leur fonction avec obligation de l'intervention d'un assureur. Le conseil municipal donne autorisation à Mr le Maire de signer un contrat avec AXA.

**Groupement de commandes** : La CCOP a créé le 27 juillet 2020, un groupement de commandes pour la réalisation de travaux d'entretien et réparation de voirie et propose aux communes d'adhérer à ce groupement. Le conseil municipal décide d'adhérer au groupement et donne autorisation à Mr le Maire de signer la convention.

**FPIC** : Le Fond national de péréquation des ressources intercommunales et communales consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. La commune décide de choisir le calcul le plus avantageux soit celui de "droit commun" qui se calcule en fonction du potentiel financier par habitant et de la population. Qui représente pour PAILLART 6 775 €.

**RODP 2020** : Le conseil décide de réclamer la redevance d'occupation du domaine public auprès d'Orange pour 502,74 € et Edf pour 212 €.

**VEOLIA** : Mr le Maire informe que suite à la crise sanitaire liée au COVID 19, VEOLIA facture un surcoût pour les masques, gels, personnels ... d'une valeur de 132,70 HT concernant l'eau potable et 507.52 € HT concernant l'assainissement ceci pour 1 trimestre.

**Chemin Brunehaut** : Mr le Maire informe qu'un devis a été réclamé à SE60 pour l'éclairage public devant les nouvelles habitations.

**Antenne ORANGE** : L'antenne pour les mobiles ORANGE sera installée en fin d'année ou début d'année prochaine. Le conseil donne autorisation pour l'accès à la salle polyvalente concernant l'installation et la maintenance.

**Représentants CLECT** : Titulaire : Mr TRIPET Xavier  
Suppléant : Mr DEBLOCK Sébastien

**Représentants SMOTHD** : Titulaire : Mr DORÉ Sylvain  
Suppléant : Mr BOUILLOUX Stéphane

**Correspondant Défense** : Mr BOUILLOUX Stéphane

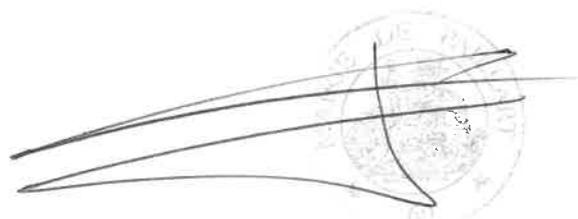
**Location salle des fêtes :** Après réflexion, le conseil décide de passer les tarifs de la salle polyvalente à partir du 1er janvier 2022 à 200 € vaisselle comprise pour les gens de Paillart et 360 € vaisselle comprise pour les extérieurs. Avec présentation d'une attestation d'assurance au nom du locataire.

**11 Novembre :** Si les conditions le permettent, la fanfare sera sollicitée et le pot se fera à la salle polyvalente pour respecter les distances sanitaires.

Vu pour être affiché le conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Paillart, le 07 septembre 2020

Le Maire

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp is partially obscured by the signature lines. The signature consists of several long, sweeping strokes.